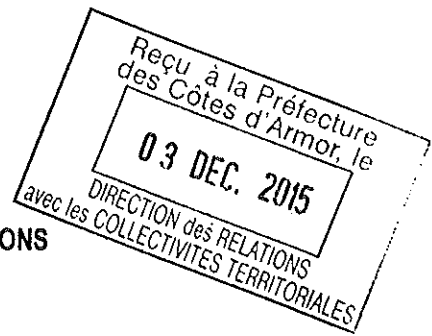


P 105  
Département des  
COTES D'ARMOR

Commune de LANNEBERT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 25 NOVEMBRE 2015



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Date de la convocation : 19/11/2015

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date d'affichage : 19/11/2015

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de LANNEBERT, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, sous la présidence de Monsieur GEFROY Jean-Michel, Maire.

Étaient présents : MM GEFROY Jean-Michel, TRAVIGNET Jean-François, FAVEREAU Roger, ROLLAND Alain, AUSTRUY Christian, TALLEC Jeanne, EONO Valérie, BERGERAT Michel, BOCHER Delphine, LE MAREC Ingrid, LE GOUSSE Maurice

Absents excusés : Néant

Procuration : néant

Secrétaire de séance : M. ROLLAND Alain

2015/40

**Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Monsieur le Maire rappelle le projet de Schéma présenté par le Préfet, en CDCI du 13 octobre 2015 :

- Diminution de 30 à 9 intercommunalités
- Renforcement des pôles constitués par les villes centres (Saint Briec, Lamballe, Dinan, Guingamp, Lannion et Loudéac) en permettant la transformation de 2 intercommunalités élargies autour de Guingamp et de Dinan en Communautés d'Agglomération.
- Maintien d'une solidarité et une proximité entre les territoires intermédiaires axés sur les services aux personnes.

*« Ce schéma constituerait une étape vers un élargissement progressif des intercommunalités autour des principaux pôles en vue de se rapprocher à terme des périmètres des Pays, des aires urbaines et des bassins de vie et d'emploi. La taille de ces grands ensembles, dans le futur, sera la seule à même de conforter le département des Côtes-d'Armor entre les métropoles de Rennes et Brest » (extrait du rapport « Projet de Schéma »).*

Par courrier reçu en date du 14 octobre, Monsieur le Préfet invite les collectivités concernées, à délibérer sur les propositions concernant notre territoire, à savoir une fusion entre le Leff Communauté et Lanvollon Plouha.

Ce territoire fusionné regrouperait 28 communes et 30 677 habitants. Notons que la population moyenne des 9 intercommunalités projetées serait de 68 445 habitants.

Considérant la pertinence et l'état avancé du projet de fusion avec Le Leff Communauté et Sud Goëlo,

Considérant la complémentarité des services, compétences et atouts des 3 Communautés,

Considérant la motion signée par 28 des 34 Maires et des Présidents des 3 communautés, en date du 10 octobre 2015,

Considérant les avis préalables majoritairement favorables des Communes de la Communauté de Communes Lanvollon Plouha,

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- *d'émettre un avis défavorable au projet de Schéma présenté par le Préfet,*
- *d'approuver à nouveau la fusion des 3 Communautés de Communes (Lanvollon Plouha, Leff Communauté, Sud Goëlo),*
- *d'accepter dans ce projet les communes limitrophes qui le souhaitent.*

Fait et délibéré à LANNEBERT  
les jour, mois et an que dessus.  
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire :  
Jean-Michel GEFFROY

